

Publié le 20 avril 2022

La Spla Pays d'Aix Territoires chargée de repenser un quartier aixois

La Ville d'Aix-en-Provence a confié à la Spla Pays d'Aix Territoires le soin de mener à bien le réaménagement du quartier du Faubourg. Un projet ébauché par l'atelier Randupson et dont l'investissement s'élève à 20,4 M€ TTC. Dans les faits, le cours Sextius fera l'objet d'un lifting destiné à réduire la place de la voiture.



Le quartier du Faubourg, s'étendant sur 14 hectares, occupe une place importante du centre historique d'Aix-en-Provence. [La Spla Pays d'Aix Territoires](#) aura à redéfinir les contours de ce quartier coincé entre trois axes majeurs desservant le centre ancien : la rue de la Molle, le boulevard de la République et le cours Sextius.

Valoriser le patrimoine culturel

C'est dans ce triangle que se trouvent plusieurs équipements phares de la ville : **le pavillon Vendôme, l'école d'art, l'ancien établissement thermal**, etc. Ce projet de réaménagement a été concocté par l'atelier [Randupson](#), à **Marseille**, où exerce l'urbaniste Alain Amédéo. L'objectif

est double : améliorer les usages des différents équipements publics (bâtiment La Sextienne, crèche, jardin du pavillon Gauffredy, etc.) tout en favorisant la valorisation du patrimoine culturel, artistique et naturel du quartier ; **la Ville entend aussi revoir le schéma de circulation en réduisant la place de la voiture au profit des modes doux et des transports collectifs** ; cette noble volonté passera par la requalification du cours Sextius et du boulevard de la République, deux axes majeurs autour desquels l'automobilité est promue comme un principe directeur.

Concertation publique

A ce jour, plusieurs interventions ont été actées par la municipalité, à savoir, entre autres :

- **La démolition / reconstruction du bâtiment La Sextienne (57 rue Tavan) pour y créer des logements et y reloger le théâtre du Petit Duc.**

- La création d'une galerie d'arts (57 rue Tavan) et d'un logement audessus d'une boutique d'arts (54 rue Célony)

- **La réhabilitation de logements dans la Maison des anciens combattants avec la création de locaux d'activités (44-46 rue Célony).**

- La création d'une coulée verte permettant de traverser le parc Vendôme et le parc de l'école d'Art.

Dans l'attente, la ville a prévu de lancer une concertation préalable pour améliorer le projet, notamment sur plusieurs aménagements mis en débat concernant le cours Sextius et le boulevard de la République.